

études  
rurales

Études rurales

161-162 | 2002

Le retour du marchand dans la Chine rurale

---

## Introduction

Isabelle Thireau

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/84>  
ISSN : 1777-537X

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2002  
Pagination : 9-16

### Référence électronique

Isabelle Thireau, « Introduction », *Études rurales* [En ligne], 161-162 | 2002, mis en ligne le 16 juin 2003, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/84>

---

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

# Introduction

Isabelle Thireau

---

Post-révolutionnaire ? Post-socialiste ? En transition ? Les qualificatifs abondent pour décrire l'expérience sociale qui est celle de la Chine depuis deux décennies. Si les auteurs sollicités pour ce numéro n'ont pas la prétention de débattre de la pertinence de ces expressions et des différents paradigmes qu'elles recouvrent, ils versent pour le moins quelques nouvelles pièces au dossier des trajectoires et recompositions observées au lendemain d'une expérience communiste.

Le chantier empirique défini ici concerne donc les modalités selon lesquelles s'élaborent aujourd'hui en Chine des formes institutionnelles, des normes, des systèmes d'attentes réciproques pour répondre à la situation créée par les réformes politiques et économiques menées depuis la fin des années soixante-dix. Autrement dit, il est question d'observer comment, au sortir de l'expérience maoïste, un ordre, aussi provisoire soit-il, naît des interactions nouvelles entre les individus et les groupes, entre les autorités constituées et les acteurs sociaux, et ce en considérant plus particulièrement l'action économique et, surtout, la recomposition des espaces et des échanges marchands. Cet objet de recherche largement ignoré par les travaux actuels constitue en effet l'un des thèmes à même d'éclairer comment se reconfigurent les rapports sociaux, comment se dessinent sans cesse de nouvelles alliances et de nouveaux enjeux, mais aussi comment sont conçus de nouveaux dispositifs d'action publique.

Les deux seuls réseaux sociaux capables de couvrir l'ensemble du territoire chinois ont été pendant longtemps, comme le rappelle Christian Lamouroux dans son article, celui des lettrés fonctionnaires et celui des marchands, même si ceux-ci ont développé entre eux des liens fort différents selon les époques. Des modes particuliers d'encadrement public des échanges économiques se mettent ainsi en place au cours de l'histoire chinoise ; marchands et intermédiaires acquièrent des droits plus ou moins étendus et officialisés au gré des dynasties.

En 1949 le Parti communiste chinois arrive au pouvoir et, dès le début des années cinquante, démantèle le réseau des producteurs, artisans et marchands privés. L'État établit son monopole dans le domaine industriel et commercial. Des sociétés publiques et des coopératives sont désormais responsables de la circulation et de la distribution des biens de consommation comme des matières premières. Le volume des échanges sur les

marchés décline considérablement. Quelque trois décennies plus tard, des réformes politiques sont initiées. Il ne s'agit plus d'envisager comme possibles toutes les transformations de l'homme et de la société mais de privilégier l'efficacité économique. Le 31 janvier 1978, le *Quotidien du peuple* entreprend d'expliquer que les marchés ruraux ne sont pas de nature capitaliste. En décembre de la même année, lors du troisième plénum du XI<sup>e</sup> Comité central du Parti, un communiqué officiel indique que « les lopins privés des membres des communes populaires, les activités familiales subsidiaires et les échanges commerciaux effectués sur les marchés ruraux collectifs sont des suppléments nécessaires à une économie socialiste ». Le processus de réforme annonce donc le renoncement au monopole exercé précédemment par l'État sur les échanges économiques, renoncement qui n'a cessé de se confirmer malgré les revirements ou les hésitations constatés dans des domaines tels que le commerce des grains. Cependant les différents types d'espaces marchands -- commerces privés, foires, marchés périodiques ou marchés spécialisés -- observables aujourd'hui sur le territoire chinois, mais aussi les institutions, usages ou normes dans lesquels ces espaces s'inscrivent, ne semblent pas considérés comme des objets de recherche légitimes.

Les études portant sur les transformations économiques en milieu rural privilégient de fait l'analyse des activités de production, surtout celles qui se déroulent dans un cadre collectif. Ainsi, les entreprises rurales dites des bourgs et des cantons, qui appartiennent par définition à l'une ou l'autre de ces entités administratives, ont fait l'objet d'une multitude d'enquêtes souvent soutenues par les autorités chinoises. Il est vrai que ces travaux soulignent la réussite venue couronner un aspect particulier des réformes dans les campagnes, à savoir le développement d'industries rurales fondées sur un héritage de la période antérieure qui voulait que le régime de propriété collective gouverne la plupart des ressources locales. La privatisation d'un grand nombre de ces entreprises à partir du milieu des années quatre-vingt-dix et la multiplication d'ateliers et d'usines privés jouissant d'une reconnaissance et d'une protection officielles plus étendues que par le passé ont attiré récemment l'attention des chercheurs. Mais la question des formes que revêtent les nouveaux échanges marchands, des réseaux qui se constituent, des modalités de circulation des biens et des hommes et de la façon dont celles-ci contribuent à modifier les institutions publiques et les usages sociaux, n'est pas abordée. Cela, même si au cours de ces derniers mois le gouvernement chinois a dépêché des délégations dans différents pays pour comprendre le fonctionnement d'organismes extérieurs à l'administration mais capables d'encadrer les échanges marchands, à l'image des chambres de commerce françaises, et s'il a lancé un programme de recherche sur les *huiguan* (associations de commerçants natifs d'une même localité) qui se déploient aujourd'hui dans certaines régions.

N'ayant pas encore acquis de légitimité comme objet d'étude, usages et espaces marchands n'apparaissent guère dans les classifications usuelles. Les habitants des zones rurales, par exemple, sont souvent répartis par les chercheurs en quatre catégories : ceux qui perçoivent un salaire en échange d'une activité réalisée au sein de leur village d'origine ; ceux qui sont « à leur compte » ou *self-employed* dans leur village ; ceux qui travaillent à l'extérieur du village où ils résident ; et enfin les migrants qui s'éloignent de leur village pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Ces derniers sont implicitement perçus comme des salariés embauchés en ville ou dans d'autres communautés villageoises alors qu'un nombre croissant d'entre eux exerce des activités marchandes à titre privé. Autrement dit, la classification opérée est étroitement liée au contexte institutionnel en vigueur, et notamment aux dispositifs mis en place pour

contrôler les mouvements de population, d'où l'importance accordée à la distinction entre lieu d'activité économique et lieu d'habitation, domicile officiel et domicile réel. La prégnance de ces dispositifs gouvernementaux sur les processus d'identification des acteurs sociaux masque ainsi le développement de certaines formes d'activités. Et souvent les acteurs économiques qui soutiennent l'essor de nouveaux espaces marchands ne figurent pas dans les catégories statistiques officielles.

Il est vrai que de telles activités ne sont pas faciles à saisir car elles peuvent être le fait, en milieu rural, d'une population jouissant d'un permis de résidence indifféremment agricole ou citadin alors que les statistiques distinguent clairement ces deux groupes. Elles apparaissent d'autre part comme éphémères ou résultant d'un parcours migratoire complexe. Enfin elles s'inscrivent dans une stratégie familiale de pluriactivité et se laissent difficilement appréhender au niveau individuel. Néanmoins, il nous a paru important de garder des traces d'un processus de recomposition extrêmement rapide et d'analyser, selon des perspectives forcément limitées, les transformations actuelles des espaces et des liens marchands en les confrontant au champ d'expérience passé de la société chinoise mais aussi aux débats qui prennent appui sur d'autres contextes économiques et sociaux.

Il convient sans doute de préciser brièvement quelques-unes des orientations qui ont présidé à l'organisation de ce numéro.

La première partie, intitulée « Baigou : une étude de cas », comporte notamment quatre études ayant trait à un même marché spécialisé du nord de la Chine. La deuxième, « Nouveaux héritages », qui élargit non seulement la sphère géographique mais également le type de commerce, de contexte politique et de pratique sociale analysés, inclut plusieurs articles dans lesquels l'échelle d'observation est à chaque fois celle de la localité et, plus précisément, du bourg rural ou du village. Il ne s'agit ici pas tant de prendre position sur les enjeux liés au choix d'un niveau d'observation que de proposer un contrepoint à deux approches ayant acquis une forte légitimité dans le domaine des études sinologiques, et qui commencent aujourd'hui à être remises en perspective.

Tout d'abord les travaux menés sur les transformations économiques et sociales actuelles prennent pour échelle la nation chinoise, qu'on y traite d'administration locale, de corruption, de droits de propriété ou des nouvelles pratiques matrimoniales. Les données régionales ou issues d'enquêtes monographiques sont alors soit considérées comme représentatives d'un ensemble plus large, soit juxtaposées pour présenter un tableau général. Dans le domaine économique, de nombreuses recherches sont financées par des institutions chinoises ou internationales en vue d'une meilleure compréhension de l'économie nationale. Si d'excellentes études ont pu ainsi être réalisées, elles révèlent néanmoins leurs limites dès lors que la question posée concerne les pratiques effectives des individus et des groupes, les ressources grâce auxquelles des situations inédites engendrées par les réformes peuvent faire sens et orienter de nouvelles conduites. Outre l'ignorance dans laquelle elles tiennent souvent la thématique du développement d'activités marchandes, lequel apparaît à l'échelle nationale comme moins important que d'autres phénomènes, ces études analysent les transformations rurales à l'aune d'un certain déterminisme économique. Autrement dit, elles ne peuvent restituer justement les stratégies individuelles et familiales -- et notamment les différences qui peuvent s'établir entre elles et que souligne Yunxiang Yan dans son article --, puisque les choix effectués sont censés apporter une réponse quasi automatique aux contraintes économiques et, qui plus est, à celles saisies au niveau global. Est ainsi négligé le fait que les décisions constamment revues par les familles doivent tenir compte de la dimension à

la fois collective et locale du projet dans lequel elles s'intègrent, et que les institutions, usages et normes, parfois contradictoires, s'ils sont contraignants viennent aussi soutenir de nouvelles possibilités. La question des espaces de légitimation au sein desquels s'inscrivent les activités économiques n'est pas davantage prise en compte.

À l'inverse, les auteurs de ce numéro analysent l'essor actuel de nouvelles formes d'espaces marchands dans la Chine rurale en s'appuyant sur des configurations locales, et insistent sur les institutions et usages sociaux qui permettent de considérer certaines actions comme possibles. Ce choix n'a pas pour conséquence d'ignorer l'intervention de l'État mais plutôt de l'envisager autrement, en observant en particulier comment la pluralité des contextes et des héritages diversifie les rapports entre ses représentants et les acteurs sociaux tout en soulignant les mécanismes locaux d'interprétation et de réappropriation des dispositifs publics.

Les articles rassemblés dans ce numéro apparaissent en outre comme un contrepoint au modèle des macrorégions chinoises élaboré par G. William Skinner. C'est la deuxième approche que nous avons annoncée plus haut. Il est difficile d'évoquer les espaces et les réseaux marchands en Chine sans se référer aux travaux fondateurs de cet auteur dont les textes sont rapidement devenus des classiques. Indépendamment de la typologie administrative qui a longtemps été le cadre spatial des études sur la Chine, celui-ci définit neuf macrorégions sur la base de différents indicateurs économiques et crée un nouveau paradigme qui influencera les chercheurs en sciences sociales au-delà du monde chinois. Les articles présentés ici suggèrent toutefois que les macrorégions ainsi définies constituent un cadre à la fois trop large pour l'analyse des échanges marchands en Chine dans la mesure où il ignore certains contextes sociaux précis, et trop restreint dans la mesure où il occulte les circulations d'hommes et de marchandises entre régions. Il existe à l'évidence des distinctions entre la situation chinoise que Skinner a analysée et celle qui prévaut aujourd'hui, pour les moyens de transport, la nature des biens échangés, les formes de la mobilité géographique, les capacités d'intervention de l'administration locale ou de l'État central. Ces différences expliquent certaines inadéquations du modèle proposé par Skinner et qu'il avait d'ailleurs parfois anticipées. Mais, au-delà de ces distinctions empiriques, le changement véritablement observé est celui de l'accès au travail de terrain désormais possible en Chine pour les chercheurs chinois et étrangers, qui donne à voir aux anthropologues et aux historiens des dynamiques locales, des processus de négociation ou de rivalité demeurés invisibles à Skinner.

Les sociologues qui proposent ici des contributions relèvent ainsi les usages sociaux et les attentes normatives aujourd'hui mobilisés par les individus et les groupes pour donner du sens à leurs activités économiques, lesquels sont complètement absents du modèle des macrorégions. Ils soulignent l'importance d'un principe de justice procédant d'une économie morale qui pose le droit de chacun à la subsistance et influence tout à fait concrètement les actions des vendeurs et des acheteurs comme de l'administration locale. Ils décrivent la modification et l'extension des territoires familiaux et des réseaux sociaux que suscite le développement actuel des échanges marchands. Ces derniers rapprochent ceux qui autrefois étaient lointains, confrontent migrants et locaux au sein d'un même espace, donnent lieu à des transactions entre des personnes ne possédant pas ou peu d'informations sur leurs statuts respectifs. Face à cette situation nouvelle, des normes sociales concernant les modalités de distinction entre proches et lointains et des principes permettant l'établissement de relations de confiance sont réinterprétés dans un contexte d'interdépendance entre les acteurs économiques avec les limites que les échanges marchands imposent aux pratiques discriminatoires. Ces pratiques ne

disparaissent pas par la seule vertu du marché, comme le précise l'article que nous avons écrit avec Hua Linshan. Toutefois, les enjeux d'une analyse de la reconfiguration des activités marchandes et, plus particulièrement, des espaces marchands aussi denses et localisés que ceux évoqués dans ce numéro sont sans doute les suivants : comprendre la logique d'efficacité économique qui soutient leur essor et leur transformation régulière ; appréhender les formes de coopération qui s'instaurent entre les individus et l'administration locale ainsi que le remodelage des dispositifs publics ; saisir les règles et usages utilisés pour organiser ces espaces économiques collectifs et dégager éventuellement, au travers de cette mise à l'épreuve, les nouvelles formes de sociabilité et de civilité.

Si, à l'évidence, les articles de cette livraison s'éloignent dans leur approche et leurs interrogations de la théorie proposée par Skinner, aucun ne présente cependant de façon détaillée ces travaux qui ont profondément influencé l'analyse des échanges économiques en Chine, ou n'évoque de façon explicite les critiques qui leur sont désormais adressées. Aussi nous a-t-il paru judicieux, dans une troisième partie intitulée « Références », de soumettre au lecteur le premier texte fondateur de Skinner et de remettre en perspective les mérites et les limites de sa théorie en publiant une communication de Christian Lamouroux qui s'attache précisément à retracer les « pérégrinations » de ce modèle spatial.

Pour bien comprendre l'évolution actuelle des échanges économiques nous avons eu le souci de ne mettre aucune période historique entre parenthèses. Il s'agissait de reconnaître tant l'influence de périodes historiques prérévolutionnaires que celle de la période maoïste, tant sur le plan des institutions que sur celui des principes normatifs exprimés par les acteurs sociaux.

Les historiens sollicités soulignent en effet comment l'usage de formes passées permet d'élargir, pour reprendre l'expression utilisée par R. Bin Wong dans son article, le « répertoire des possibles » qui soutient la recomposition actuelle des espaces et des usages marchands. Les activités marchandes décrites ici ne cessent de se reconfigurer. Les coordinations entre les différents acteurs impliqués -- les producteurs et les marchands, les autorités des villages et des bourgs, l'administration locale de l'État -- font régulièrement surgir de nouvelles contraintes mais aussi de nouveaux enjeux. Pour ne citer qu'un exemple, entre le moment où, vers le milieu des années soixante-dix, les responsables du bourg de Baigou s'efforcent, comme le décrit Shen Yuan, d'empêcher les marchands de vendre leur production sur le marché local (de telles activités n'étant pas légitimes) et celui, au milieu des années quatre-vingt-dix, où on empêche ces mêmes marchands d'aller vendre leurs articles sur d'autres marchés que ceux de Baigou (pour préserver les bénéfices fiscaux issus de ces activités), les objectifs poursuivis par la coordination entre marchands et autorités locales n'ont cessé de se modifier. Néanmoins ce processus ne répond pas mécaniquement à certains changements institutionnels. Il ne répond pas non plus à une éventuelle confrontation entre des mesures officielles, claires et cohérentes, et des usages informels modifiant leur application et leur portée. Il relève davantage de la coexistence de dispositifs publics multiples relatifs à des domaines très variés tels la mobilité géographique, les droits de propriété, la protection accordée à des échanges privés ou les modalités de fiscalisation. Ces dispositifs évoluent à des rythmes divers et transforment continuellement les possibilités d'action des individus et des groupes. Mais ce processus dépend également des possibilités d'intelligibilité et d'acceptabilité des actions réalisées par ceux qui participent aux échanges marchands. Les réformes initiées il y a vingt ans, légitimées par un seul souci d'efficacité économique,

ont de fait autorisé le développement de nouvelles activités envisagées à l'échelle locale et dans une exigence de sens. Or la mobilisation de formes ou de règles passées ayant orienté les activités marchandes et les liens entre bureaucratie et commerce constitue l'un des éléments privilégiés sur lesquels ce jugement de sens peut prendre appui. D'où la réactivation au présent de principes ou de dispositifs passés évoquée par de nombreux auteurs, processus qui a élargi, au maximum pourrait-on dire, le répertoire des possibles. Les réformes entreprises, leur dimension critique par rapport à certains éléments de la politique antérieure et l'autonomie nouvelle accordée aux acteurs économiques et à l'administration ont permis en effet de légitimer des conduites développées au cours de la période maoïste mais non conformes aux principes alors en vigueur. Elles ont, de plus, soutenu la réactualisation d'institutions et d'usages prémaoïstes même si ceux-ci, une fois mobilisés, ont été souvent modifiés pour être adaptés à la situation présente. Juste après les réformes, de nombreux marchés locaux reprennent la périodicité qui était la leur avant que l'État établisse son monopole sur les échanges commerciaux. Cette périodicité est amenée à se transformer, ces espaces donnant lieu à des marchés quotidiens sous l'effet des évolutions concernant le volume des transactions et celui des moyens de transport. On pourrait également évoquer ici, ancrées dans une temporalité plus longue, des questions plus larges, tels les liens complexes établis au cours des dynasties impériales entre administration locale et marchands, les figures familiales et partagées, qui en ont résulté, du « lettré bureaucrate » et du « marchand », l'association que les foyers paysans opèrent traditionnellement entre production et commercialisation, ou la spécialisation des productions au niveau régional. À chaque fois, ce qui apparaît comme possible dans ces différents domaines semble pouvoir être légitimé par des singularités passées.

Les réformes n'ont cependant pas ôté toute leur légitimité aux principes et aux dispositifs de la période maoïste. Des catégories ou des méthodes de mobilisation explicitement associées à l'expérience communiste sont aujourd'hui utilisées par des marchands ou par des responsables locaux pour asseoir leurs actions. Des formes institutionnelles collectivistes demeurent. La plupart des auteurs de ce numéro évoquent ainsi un nouvel acteur économique hérité de la période maoïste. Cet acteur naît du régime de propriété collective qui n'a pas entièrement disparu en milieu rural. En effet, le système collectiviste incarné dans les communes populaires a été vidé de sa dimension politique mais il conserve une certaine influence sur le plan économique dans la mesure où la propriété commune des ressources locales continue à lier les habitants d'un même bourg. Depuis l'époque impériale, la hiérarchie administrative locale a souvent défendu ses propres intérêts face à ceux de l'État central. Mais la collectivisation des terres et autres ressources locales pendant les années cinquante (ressources détenues par les trois échelons administratifs que constituent la commune populaire, la brigade et l'équipe de production) et le maintien jusqu'à nos jours de ces droits de propriété changent la nature et la légitimité de ces intérêts particuliers. Comme le rappelle en effet Wang Hansheng dans son article, le système de propriété collective à trois échelons est toujours en place malgré la disparition des communes populaires.

Les changements institutionnels amorcés il y a vingt ans ont, il est vrai, profondément modifié les deux échelons fondamentaux que sont aujourd'hui le bourg -- siège de l'ancienne commune populaire -- et le village administratif -- autrefois appelé brigade de production. Le premier connaît une nouvelle indépendance financière et doit donc pouvoir assurer la plus grande part de son budget. Le second est dit plus autonome d'un point de vue politique et social, il peut donc décider de questions qui autrefois relevaient

de l'autorité des communes populaires. Mais, quelles que soient les contraintes ou les prérogatives qui pèsent ou prévalent désormais sur ces entités territoriales, leur capacité à influencer les stratégies individuelles ou familiales et à réagir face aux dispositifs publics est étroitement liée aux possibilités d'action qui leur sont offertes en tant que responsables officielles d'une propriété commune parfois étendue. La situation est d'autant plus complexe que cet acteur collectif n'agit pas de façon homogène puisque les droits qui reviennent aux différents échelons ne sont pas clairement distingués ou protégés, entraînant tensions et conflits récurrents. Cependant, que l'on considère l'initiative, décrite par Ma Mingjie et Sun Liping, d'un secrétaire du Parti local qui « force le peuple à s'enrichir » en transformant le territoire qu'il administre en une vaste entreprise de production d'une variété de melon ; la création, évoquée par Liu Shiding et Shen Yuan, de « marques locales » par les autorités d'un bourg pour conférer une identité et une légalité aux articles confectionnés par des producteurs locaux ; le développement privilégié d'espaces marchands sur des terres collectives jouissant d'une certaine autonomie par rapport aux régions urbaines, analysé par He Bochuan, on constate que ces situations ne peuvent être véritablement appréhendées si l'on ne tient pas compte d'un acteur qui polarise le champ économique et social. Entre le privé et le public émerge ainsi un personnage aux contours incertains mais bien vivant. Un glissement s'est opéré depuis le temps où la bureaucratie soutenait éventuellement le développement local en promouvant de nouvelles technologies : village administratif et bourg sont désormais détenteurs de droits de propriété, ce qui contribue à redéfinir les objectifs économiques poursuivis par leurs responsables et les moyens que ceux-ci se donnent pour y parvenir. Au-delà d'orientations communes, les articles proposés dans ce numéro traitent d'objets très divers et selon des approches également très diverses. Il s'agit donc d'ouvrir un chantier plus que de définir une position partagée ou de proposer des conclusions générales. D'autant que des éléments importants, les liens entre activités économiques et activités religieuses par exemple, n'ont pu être évoqués. Quoi qu'il en soit, l'enjeu était, pour rendre compte de l'action et des échanges commerciaux, de confronter les spécificités des espaces marchands chinois, hier comme aujourd'hui, aux débats et concepts élaborés dans les sciences sociales. Cela, à la fois pour mieux souligner les éléments singuliers ou, au contraire, plus largement partagés, de l'expérience analysée, et pour contribuer à une formulation plus ouverte, moins ethnocentrique mais aussi, nous l'espérons, plus précise de ces débats et de ces concepts. D'où le regard porté par un historien de l'Europe, Jean-Yves Grenier, sur les différents articles ayant trait au marché de Baigou.

Au moment où le marchand était de retour dans la Chine rurale, les sciences sociales étaient de retour dans les universités chinoises après en avoir été bannies pendant près de trente ans.